

EXEMPLES

Les propriétaires m'ont dit qu'ils ne louaient pas aux Arabes.

Ma fille handicapée a été privée de sortie scolaire.

Je suis obèse et on a refusé de m'inscrire à la salle de sport.

J'ai été licencié à cause de mon homosexualité.

On m'a mise au placard au retour de mon congé maternité.

Je suis le seul noir de mon groupe d'amis et j'ai été contrôlé.

CONTACTEZ-NOUS

 **AU 39 28**

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 19h.
Coût d'un appel local.

 **PAR LE TCHAT EN LIGNE**

Sur antidiscriminations.fr.

 **PAR COURRIER GRATUIT**

Sans affranchissement.

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 -
75342 Paris Cedex 07.



Retrouvez de l'aide près de chez vous
avec les délégués du Défenseur des droits.

Trouvez aussi les associations, organisations syndicales et services de l'État partenaires sur **l'annuaire en ligne**.

→ **Pour faciliter l'intervention du Défenseur des droits, rassemblez le plus de documents possible** : copies de documents administratifs, courriers, courriels, témoignages...

**VICTIME OU TÉMOIN
DE DISCRIMINATION ?**

39 28

ANTIDISCRIMINATIONS.FR

Service gratuit et confidentiel



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISCRIMINÉ ? VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE ?

Les juristes du Défenseur des droits vous écoutent et vous accompagnent **gratuitement** au **39 28** et sur **antidiscriminations.fr**.



**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 19H** (sauf jours fériés).

C'est **gratuit** et les échanges sont **confidentiels**.

• **TCHAT** 

• **TÉLÉPHONE** 

• **SOURDS ET
MALENTENDANTS** 

QUE VA-T-ON FAIRE ?

Nos juristes vous écoutent et vous proposent différentes réponses, en fonction de votre situation :

- **INFORMATION**

Obtenir des informations sur vos droits et les actions possibles.

- **ENQUÊTE**

Demander des documents ou des explications, entendre les personnes concernées.

- **MÉDIATION**

Trouver un accord avec la personne ou l'organisme qui vous a discriminé.

- **RECOMMANDATION**

Proposer une indemnisation financière ou un changement de pratiques.

- **SANCTION**

Demander une sanction disciplinaire contre la personne qui vous a discriminé.

- **OBSERVATIONS DEVANT LE JUGE**

Présenter notre analyse, si le juge a déjà été saisi.

C'EST QUOI LA DISCRIMINATION ?

**SELON LA LOI,
QUAND CES 3 ÉLÉMENTS
SONT RÉUNIS :**

Vous êtes **moins bien traité**.



À cause d'un **critère interdit par la loi** (origine, handicap, sexe, religion, orientation sexuelle, apparence physique...).



Dans l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès à une assurance, à la santé, aux loisirs, à un magasin...



VOUS ÊTES DISCRIMINÉ

→ La personne qui discrimine peut être punie de **5 ans de prison** et de **75 000 euros** d'amende.